

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit novembre deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
 - Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
 - Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
 - Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
 - Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
 - Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
 - Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
 - Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
 - Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
 - Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2024-33
Séance du 26 novembre 2024

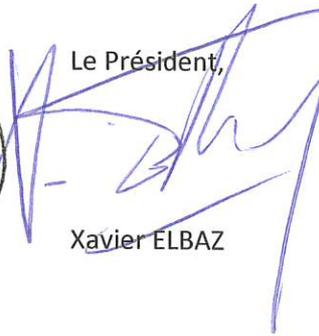
OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du budget primitif 2025 est prévu au premier trimestre 2025, le Président propose au Conseil d'Administration de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

 Le Président,

Xavier ELBAZ